

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 fr. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE - NUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LYON, 11 AOÛT 1846.

Ces jours passés, à propos des élections, M. Guizot disait avec la morgue qu'on lui connaît : « Toutes les politiques vous promettent le progrès ; la politique conservatrice seule vous le donnera. » M. Guizot trompait sciemment le pays, car il doit savoir que la politique conservatrice ne peut ni ne veut donner le progrès ; nous avons déjà soutenu ce dire, et nous le soutenons. En effet, la politique conservatrice ne peut se contenter qu'à la condition d'avoir les bonnes grâces de l'étranger, et au dehors on ne consent à nous laisser la paix qu'à des conditions faciles à déterminer.

On veut que nous soyons sages, c'est-à-dire que nous ne faisons que tendre notre commerce et nos possessions, aucune tentative sérieuse. Si nous voulions demain faire un traité de commerce de quelque valeur avec une puissance quelconque, nous aurions les embarras les plus graves à redouter de la part de l'Angleterre, qui ne veut pas que nous développions notre puissance navale et nos forces commerciales.

On veut que nous soyons sages à l'intérieur, c'est-à-dire que nous assouplissons nos populations, que nous les maintenons par le double frein du travail et de la superstition. Voulons-nous augmenter l'influence cléricale, on applaudit ; voulons-nous ériger partout des monopoles, on nous approuve. Mais si demain nous mettions la main à nos lois réactionnaires, on murmurerait, et si nous rentrions dans les voies de la révolution, nous recevions de rudes avis ; on nous demanderait si nous voulons recommencer nos folies.

Ainsi, en fait de progrès, on ne nous autorise à en faire aucun, et toute notre activité doit être dirigée, au contraire, à détruire l'esprit de la révolution. C'est à ces conditions que M. Guizot est ministre, il le sait bien. Quand il était ambassadeur à Londres, il a vu le fond de la politique européenne ; que vient-il donc nous parler de progrès, lui qui a fait pour l'indemnité Pritchard ? Est-ce qu'avant de présenter une loi de quelque importance, il ne demande pas l'agrément des autres étrangers ? Admettons même un instant qu'il eût carte blanche du côté de la diplomatie pour présenter quelque loi progressive, il ne lui serait pas possible, avec les éléments qui composent sa majorité, de la faire adopter. La chambre précédente ne pouvait pas entendre parler d'améliorations ; ce sera le pis avec celle-ci. Sa tendance sera purement réactionnaire, voilà ce qu'il ne faut pas se dissimuler, et le ministère est bien malavisé s'il se permettait de lui proposer la plus sage réforme financière ou politique. C'est ce qui nous fait croire que la politique conservatrice, telle qu'elle est maintenant établie, est inconciliable avec le progrès. Tout mouvement contre-révolutionnaire, qu'on le sache bien afin de ne pas se trouver en face de nouvelles illusions. Après 1830, il fallait opter : ou se faire accepter par l'Europe avec dignité et comme il convient à un grand peuple, ou subir les exigences de la politique ; on a mieux aimé se courber. Maintenant nous sommes dominés, le nœud gordien qui nous enlance ne pourra pas se dénouer par la diplomatie, et voilà pourquoi la politique conservatrice, qui veut la paix à tout prix, est perturbatrice de l'ordre politique fondé en 1789 et 1830 ; voilà pourquoi elle est impuissante, quoi qu'en dise M. Guizot, à nous donner le progrès.

Le ministère, disions-nous ces jours passés, se servira de sa nouvelle majorité pour donner des gages de son bon

vouloir à la cour de Rome ; sous prétexte de liberté d'enseignement et de conscience, il livra aux jésuites l'éducation de la jeunesse française. Nous ne nous trompions pas, et la *Presse* nous apprend aujourd'hui que le ministère présentera dans la prochaine session un nouveau projet de loi sur l'enseignement. Les termes dans lesquels ce journal annonce la prochaine apparition de ce projet méritent d'être médités ; aussi croyons-nous utile de les faire connaître.

« L'opposition se reconnaît battue, mais elle l'est encore plus qu'elle ne le croit.

» En effet, parmi les députés qu'elle retrouve à leur ancienne place, il en est beaucoup qui, sur des questions importantes, ont été obligés de prendre des engagements diamétralement opposés à ses idées générales et aux plus récentes manifestations de ses chefs.

» Nous citerons par exemple la question de l'enseignement. Il y a bon nombre de députés de la gauche et du centre gauche qui n'ont dû leur réélection qu'à la promesse formelle de voter dans le sens de la liberté des consciences, de la liberté des familles, dans le sens des idées développées à la session dernière par M. Guizot, lors de la mémorable discussion soulevée par M. Thiers.

» Sur cette question, qui est capitale, qui est une des plus importantes que la législature actuelle soit appelée à résoudre, une notable partie des membres qui figurent sous la dénomination générale d'opposition seront tenus de se séparer des chefs de l'opposition, de voter contre eux, de se ranger du côté du projet de loi qui sera présenté par le gouvernement, si, comme il y a tout lieu de le croire, ce projet est conforme aux idées exposées par M. Guizot à la tribune. Sous ce rapport, on peut dire que l'ancienne opposition n'a pas été seulement entamée dans sa force numérique, mais qu'elle l'a été en outre dans sa force morale, dans sa puissance de cohésion, cette dernière ressource des minorités. Elle revient doublement affaiblie : ses rangs sont moins serrés, et d'avance elle est condamnée à se diviser profondément, à voir, dans certaines circonstances décisives, une fraction de son armée porter bon gré mal gré secours à ses adversaires. Triste et fâcheuse condition, qu'il faudra bien subir pourtant, car on est publiquement engagé. »

Nous ne savons jusqu'à quel point la *Presse* dit vrai, quand elle affirme qu'il y a bon nombre de députés de la gauche et du centre gauche qui ont promis de voter dans le sens de ce qu'elle appelle la liberté de conscience. Ce que nous tenons à déclarer tout d'abord, c'est que nous tiendrons pour transfuge de l'opposition tout membre de la gauche et du centre gauche qui concourra par son vote à livrer l'enseignement de notre jeunesse au parti-prêtre.

Nous avons à résister aujourd'hui à ses empiètements par tous les moyens possibles, si nous ne voulons pas voir s'anéantir une à une toutes les conquêtes faites par nos pères. Il exerce déjà sur la direction de la jeunesse une influence exagérée et délétère ; que sera-ce donc si vous lui donnez la liberté d'enseignement qu'il réclame ? Nous concevons que le ministère soit pressé de lui donner ce gage nouveau de sa sollicitude ; c'est pour lui de la bonne politique, parce qu'elle tend à lui assurer l'appui de la cour de Rome ; mais nous ne concevons pas qu'il pût se trouver dans les rangs de l'opposition des députés assez peu soucieux de notre avenir pour lui donner appui dans cette circonstance.

Que la presse patriote, dans cette question, n'oublie pas les traditions de la révolution ; qu'elle songe que c'est l'élément civil qu'elle a voulu faire prévaloir sur l'élément clérical en matière d'enseignement, et qu'elle marche avec fermeté dans la voie que nous lui indiquons, si elle ne veut pas aussi abandonner les principes qu'elle a le devoir de défendre.

Le ministère a en ses mains une majorité puissante et dévouée, nous le reconnaissons. Elle est, nous dit-on, plus puissante encore que nous ne le supposions ; soit, nous ne voulons rien contester sur ce point. Que fera-t-il que nous n'ayons prévu ? Rien, assurément. Cette majorité puissante, qui doit l'établir, le conduira peut-être à sa perte. Qui sait ? Les partis contents sont modérés par nécessité ; les partis puissants sont emportés, fougueux, et commettent des fautes qui les perdent. Les ultra-royalistes de la Restauration nous l'ont bien prouvé ; ils ont eu aussi de grandes majorités à leur service, ils s'en sont servi dans l'intérêt de leurs opinions, et, un beau jour, ils ont trouvé le pays tout entier soulevé contre eux. Les nouveaux trois cents de M. Guizot seront-ils plus sages que les fameux trois cents de M. de Villèle ?

On nous transmet de Villefranche des renseignements qui ne sont pas sans intérêt sur l'élection de M. Terme. Ce prichardiste sans vergogne n'aurait pas été réélu si M. Lacroix, que l'opposition s'est obstinée à vouloir porter malgré lui, avait accepté la candidature ; mais quand la lutte s'était concentrée entre lui et M. Terme, il a fait une déclaration écrite énonçant sa renonciation ; alors la candidature de M. Terme a été assurée. Ce qu'il y a de certain, c'est que la majorité des électeurs l'aurait abandonné si l'opposition avait eu un candidat ; nous regrettons qu'elle n'ait pas songé à porter ses suffrages sur un membre connu de l'opposition de l'ancienne chambre. C'est par défaut d'esprit de conduite qu'elle a été battue ; mais qu'importe à M. Terme ? le voilà réélu pour cinq ans, et d'ici là il avisera.

Paris, le 9 août 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Tout se dispose au Palais-Bourbon pour une séance royale d'ouverture ; les gradins sont déjà élevés, et le trône lui-même est prêt à recevoir le chef de l'Etat.

Il y a quinze jours, il n'entrerait nullement dans les projets du ministère de faire inaugurer par une cérémonie aussi solennelle le commencement des travaux de la nouvelle législature. Il est vrai qu'à cette époque personne ne pouvait deviner qu'il se rencontrerait un fou, qui viendrait, le 29 juillet, aux Tuileries, au milieu d'une foule de 50,000 personnes, à une distance de plus de 75 mètres, décharger en l'air deux pistolets de poche plus ou moins sérieusement chargés ; il est vrai qu'alors personne ne pouvait prévoir que cet attentat, survenant presque la veille des élections, exercerait une influence décisive sur un grand nombre de collèges, et ferait nommer des députés ministériels là où l'on s'attendait à voir nommer des députés de l'opposition. Cette chance heureuse étant venue au secours du ministère et lui ayant valu une majorité assez considérable, il n'est pas extraordinaire que ses dispositions aient changé, et qu'il ne voie plus aujourd'hui aucun inconvénient à une séance d'ouverture, à un discours auquel il faudra répondre par une adresse, enfin à la discussion qui sans doute précèdera le vote de cette adresse. Nous aurons donc, le lundi 17 août, une séance royale ; nous aurons donc un discours préparé par M. Guizot, ou dont il portera du moins la responsabilité, et à la suite de cela une discussion de l'adresse.

Que l'opposition se tienne pour avertie, et qu'elle se prépare. Il ne faut pas que, sous prétexte que cette session d'août ne doit durer que quelques jours, et que la lutte politique

FEUILLETON DU CENSEUR. — 12 AOÛT.

HUMBERT DU DAUPHINÉ. (1)

CHAPITRE III.

AGAR LA PRÊTRESSE.

Renaud pénétra sans opposition dans la maison d'Agar, composée de deux pièces ; l'une lui servait de demeure, l'autre était destinée aux réunions. Les deux chambres étaient réunies par une porte de tout sexe. La chambre était sans aucun ornement ; elle était séparée de l'autre par une porte en planches grossières, sans meubles ni sièges. Ce n'était ni une chapelle, car les Vaudois n'élevaient aucun temple à la divinité, ni une salle de réunion, car les Vaudois n'avaient ni temples ni salles de réunion. Elle était simplement une chambre, une chambre simple, avec une table, une chaise, et une armoire. Les murs étaient nus, et le plafond était bas. Le sol était en terre battue. L'air était pur, mais un peu froid. Renaud se dirigea vers l'autel, mit à ses pieds des sandales où brillait une lueur de cuivre, symbole de sa dignité de prêtre. Cette petite chambre était la seule chose indispensable pour exercer les fonctions du ministère. Les ministres se crussent en état de grâce. Tout le monde se taisait en langue vulgaire.

Les frères, dit Agar en se tournant vers le peuple, prions, prions, et nous ne nous lassons jamais, car le tentateur tourne autour de nous et nous dévorant. Je me sens indigne aujourd'hui de célébrer la messe. Joignez-vous à ma prière ; confessions-nous humblement à Dieu et nous absolvons de nos péchés, et joignez vos prières aux miennes.

pour que le Seigneur fasse triompher son église et ruine les projets perfides de ses ennemis.

Après quelques prières, Agar congédia l'assemblée ; elle avait aperçu le capitaine ; et s'avançant vers lui avant qu'il eût eu le temps de suivre la foule :

— Qu'étes-vous venu faire ici, vous, puisque vous ne suivez pas nos croyances ?

— Ma foi, sage prêtre, la curiosité m'a porté à pénétrer dans votre temple, mais je n'ai pas trouvé qu'il fût digne de la grandeur de Dieu.

— Païen ! La nature est le temple de Dieu. Qu'a-t-il besoin de vos pompes cérémonielles, de tout le luxe de votre église de Rome ! Nous, nous sommes pauvres comme les apôtres ; notre richesse, ce sont nos bonnes œuvres et les secours que nous donnons aux malheureux. Mais ce n'est pas notre affaire, à tous deux, d'entamer une discussion religieuse. Vous ne croyez pas même à la divinité.

— Par le diable ! j'y croyais, vénérable prêtre ; mais, aujourd'hui, je vois bien qu'il ne s'occupe guère de ce qui se passe ici-bas.

— Tu blasphèmes, impie !

— Non, par le ciel ! je dis vrai. Jugez-en. Dans des temps meilleurs, quand j'étais à la tête de ma brave compagnie, nous avions pour devise : *Amis de Dieu et ennemis de tout le monde*. Vous voyez qu'il nous a abandonnés, nous, ses amis, puisque mes compagnons furent exterminés, et que je suis réduit à errer ici, au fond de ces pays sauvages.

Renaud poussa un soupir, et reprit vivement, avec un geste énergique :

— Mais cela ne peut pas durer toujours. Demain je pars conquérir une autre vie à la pointe de l'épée.

Il y eut un instant de silence, Agar contemplait le guerrier, et Renaud roulait dans sa pensée les moyens de sortir de ces montagnes.

— Vous êtes donc tout-à-fait décidé à partir ? reprit la prêtre. Que ferez-vous ?

— Ma foi, je ne sais pas. Mais vous, si vous connaissez l'avenir, ne pouvez-vous me guider de vos conseils ? On m'a dit que vous étiez une de ces femmes qui entretenaient commerce avec Dieu ou avec le diable.

— Oses-tu parler du diable devant moi ? Crains de m'outrager par tes paroles et ta hardiesse ; tu pourrais t'en repentir.

— Par ma foi ! si je vous ai blessée, c'est bien sans le vouloir, ma digne femme ; je suis accoutumé au langage assez rude des camps, et je ne sais pas farder ma pensée avec la politesse des gens de cour. Je ferais preuve

d'un mauvais cœur si j'outrageais ceux qui m'ont généreusement offert leur table et leur lit. Loin de penser ainsi, je mets à votre disposition mes services et mon courage, et s'il faut un jour vous obliger, vous verrez si le capitaine Renaud sait distinguer les amis des ennemis.

— Bien, jeune homme ; c'est ainsi qu'il faut parler pour avoir mon affection, et tu l'as déjà depuis que tu es venu dans nos pays. Hélas ! dit-elle tristement, j'avais autrefois un fils ; il serait jeune et beau comme toi, et le soutien de ma vieillesse.

Agar essuya une larme qui roulait sous sa paupière.

— Il eût été brave aussi, et aurait courageusement servi mes projets ; mais les brigands me l'ont tué à l'âge de dix-huit ans. Il fut surpris dans une embuscade où on l'attira ; il confessa généreusement sa foi, et périt martyr du supplice que les moines infligent aux hérétiques. Aussi, depuis ce temps, tout mon sang bouillonne à la pensée de ces misérables. Je voudrais tenir un de ces moines cruels et lui faire expier la mort de mon fils en lui ouvrant le cœur. Mais que dis-je, insensée ? l'amour maternel m'égare. Ah ! c'est que je l'aimais tant ! Avez-vous une mère, jeune homme ?

— Je ne l'ai jamais connue. J'ai été élevé par des soldats, j'ai grandi dans les armes, et quand mon père eut été tué dans une bataille, je fus proclamé le chef de sa compagnie.

— Pauvre jeune homme ! répéta la vieille femme, que voulez-vous faire maintenant ? Contez-moi vos projets.

— Je n'ai rien de mieux à faire que d'entrer au service du duc de Savoie ; j'espère conquérir une position digne de mon courage si le prince est généreux.

— Vous êtes ambitieux, jeune homme, à ce qu'il me semble.

— Pourquoi non ? Je n'ambitionne ni un nom glorieux ni une riche seigneurie, mais le commandement d'une troupe vaillante et renommée. A la tête de mes braves, je deviens roi ; le prince me recherche, me paie largement pour s'attacher mes services. Avec lui nous trouvons joyeuse vie, de l'amour, des fêtes, des combats, des plaisirs. Telle a été ma vie pendant dix ans ; mais elle reviendra, vive Dieu ! Je mourrai, ou elle reviendra.

— Doucement, doucement, jeune homme ; ne jurez pas ainsi, vous offensez Dieu. J'ai dit que je m'intéressais à vous, et je vais vous en donner une preuve. Vous aimeriez à commander une brave compagnie, je puis vous l'offrir : acceptez-vous ?

dit que ce dernier s'est retiré chez les Zaouaoua.
Les gens de Zemmourah sont aussi rentés dans l'ordre et le devoir; ils fréquentent les marchés et paient les contributions sans murmurer.

Muley-Mohammed, le prétendu chérif qui a essayé de porter le trouble dans la province de Constantine, est toujours retiré dans les montagnes de Guergour; on le dit encore très malade d'un coup de feu qu'il a reçu à la joue dans un combat livré par nos troupes de Séif chez les Annoucha.

La situation est on ne peut plus satisfaisante pour la facilité de la protection des transactions commerciales entre nos tribus soumises et celles qui s'étaient tenues jusqu'ici éloignées de nous. Les grands centres de population sont suivis et bien approvisionnés, et les chefs font respecter leur autorité sans opposition. Chaque jour amène à Alger des caravanes de l'Est qui viennent acheter les produits de notre industrie et retournent chez elles en passant par Sour-el-Ghozlan sans être nullement inquiétées; elles disent unanimement n'avoir qu'à se louer de la police exacte qui est exercée sur les routes par nos chefs arabes.

C'est que toutes ces tribus, dont chacune a une industrie spéciale, ayant un égal besoin de la fréquentation de nos marchés pour le commerce et l'échange de leurs produits, paraissent heureuses de la fin de la dernière crise; aussi, lorsque quelque fanatisme cherche à soulever les passions éteintes, le bon sens populaire fait justice avec son vieux proverbe: « Quand celui qui lève en fait justice avec son vieux proverbe: »

« Espérons que les heureuses dispositions que montre en ce moment la population arabe seront d'assez longue durée pour que les avantages que leur procure la tranquillité actuelle soient de jour en jour mieux appréciés par elle. »

On écrit de Médéah, 2 août, au *Courrier d'Afrique*:

« M. le commandant Durrieux, directeur des affaires arabes, est parti hier, accompagné de M. le capitaine Dumarez du 33^e régiment de 70 spahis commandés par M. le capitaine Ressayer, pour Sour-Ghozlan, afin d'en lever le plan topographique. »

On répare activement la route de Blidah; trois camps de travailleurs sont installés sur les pentes du Nador, et deux ponts en pierre sont construits en ce moment. Il était indispensable que cette nouvelle voie de communication fût rendue praticable cette année, à raison de la difficulté des grands transports par l'ancienne.

Un violent orage a éclaté jeudi dernier sur notre ville. Nous avons eu de la pluie pendant une heure. Le tonnerre grondait avec force, et il faisait des coups de vent à écorner des bœufs. Cependant nous n'avons eu aucun accident à regretter.

Nos constructions vont lentement. Je vous en ai déjà bien des fois signalé la cause. Tant que nous n'aurons pas ici une conservation des hypothèques, et que nos colons ne se trouveront pas ainsi à même de se procurer, moyennant des garanties légales, les fonds qui leur manquent, le pays ne prendra pas le développement qu'il comporte.

Les vignes se présentent assez mal cette année. Les raisins sont généralement étioles et ne grossissent pas. C'est un résultat du sirocco qui souffle depuis quelque temps, et que nous recevons de première main.

Tout le pays est tranquille pour le moment. »

Un petit sloop de douze tonneaux environ, bateau pilote du Havre, est arrivé dimanche à Alger, venant de Cancale; il était monté par sept hommes d'équipage, dont six engagés par M. Gouin pour son village de pêcheurs, à Sidi Ferruch. Ce sloop avait à bord tous les engins nécessaires à la pêche maritime; on n'a oublié ni les dragages à huîtres, ni les chalups employés pour les pêcheries de la Manche.

M. Gouin avait mis à bord, pour essai, une grande quantité d'huîtres de Cancale; mais elles étaient mortes quand on est arrivé au cap Finistère. C'est au changement d'eau que l'équipage attribue cet événement.

Les pêcheurs engagés par M. Gouin paraissent très satisfaits de leur position, et promettent de nous faire manger bientôt, à Alger, de bonnes huîtres à bon marché, après un mois de traversée; nous désirons vivement qu'ils y parviennent.

Un autre bâtiment est prochainement attendu et amènera de Lorient douze pêcheurs bretons.

Chronique.

Hier, la troisième session des assises du Rhône s'est ouverte au Palais-de-Justice, sous la présidence de M. Sériziat, par une affaire, de vol avec circonstances aggravantes commises par deux femmes. Autre numéro de demain rendra compte des débats de cette affaire qui s'est terminée par la condamnation des deux prévenues.

Jenny Bellon et Mariette David, femme Paquet, déclarées coupables par le jury, ont été condamnées, l'une à quatre années d'emprisonnement, l'autre à cinq ans de travaux forcés.

Plusieurs propriétaires et habitants de la commune d'Ecully se plaignent, avec juste raison, du mauvais état dans lequel est laissée la route dite route de Dardilly dans tout son parcours depuis d'Ecully.

M. le maire d'Ecully ne recule devant aucun effort, devant aucune dépense, quand il s'agit du village ou de ses abords, et il abandonne assez volontiers tous les points qui en sont éloignés. Cependant, toute la commune participant aux charges, il est évident que toute la commune profite des améliorations, et c'est ce qui ne peut pas lieu. Là, il ne s'agit pas d'une amélioration, il s'agit d'un simple entretien d'une route, et il est vraiment surprenant que l'administration supérieure tolère un pareil état de choses.

Cette route, bien que n'étant pas à l'usage de l'aristocratie d'Ecully, n'en est pas moins fort importante. Les besoins de l'agriculture exigent qu'elle soit parfaitement entretenue; en outre, elle est de route de traverse à la grande route route du Bourbonnais, et son seul rapport elle mériterait de fixer toute l'attention de M. le préfet.

Une cuillère en argent, marquée des lettres initiales J. G., se trouve déposée au bureau de police de la Métropole. La personne qui elle a été volée est invitée à venir la reconnaître.

Sous lisons dans un journal de la localité:

Hier dimanche, à sept heures du soir, un accident qui a fait les suites les plus funestes est survenu aux montagnes du bois de la Tête d'Or: le char suspendu en forme d'une tirelle en fer par deux poulies s'est subitement élevé à une hauteur de 40 pieds environ, et a précipité lourdement sur trois femmes, parmi lesquelles s'en trouvait une enlevée en a été quitte pour la peur, la seconde a dit avoir le corps fracassé, et celle qui était en face d'elle, quoique son bras gauche fût cassé.

Après avoir parcouru la distance. Si la rupture se produisait au point de départ même, ces malheureuses créatures, se-

parées du sol par plus de cent pieds d'élévation, n'eussent certainement pas échappé à la mort. »

La révision des listes électorales par les préfectures est commencée. Le 15 août les premières listes seront affichées. Nous engageons tous les citoyens à les vérifier et à en signaler les erreurs ou omissions.

La chambre qui vient de sortir du scrutin électoral pourrait bien n'avoir pas une longue existence; indépendamment des autres causes de dissolution, un événement naturel et prévu peut brusquement en clore les destinées en déterminant un autre appel au pays légal. Tous les citoyens doivent se tenir prêts pour tous les cas possibles.

Le 28 juillet, un ferblantier de Beaujeu, après avoir fait au fond d'un puits les dispositions nécessaires pour consolider un tuyau de pompe, remontait dans une benne attachée à un câble. Près d'arriver à l'orifice, le câble se rompit, et le malheureux pompier retomba avec la benne d'une hauteur de trente mètres. Il fut assez heureux pour ne rencontrer aucun corps dur dans sa chute; il fallut beaucoup de temps pour se procurer une autre benne et un autre câble qu'on descendit; il s'y cramponna, mais, sur le point d'arriver à l'ouverture du puits, il perdit connaissance. et il serait retombé, s'il n'avait été alors saisi et arraché du gouffre. Il en a été quitte pour de légères contusions.

Un incendie qui a éclaté à Sermoyer (Ain) dans la soirée du lundi 3 août, dans une ferme appartenant à M. Pétré, de Pont-de-Vaux, et occupée par le sieur Joseph Pannetier, a détruit un corps de bâtiment avec la plus grande partie des objets mobiliers qu'il contenait. La perte est évaluée pour le propriétaire à 3,000 f., et pour le fermier à près de 2,000. Rien n'était assuré. Le feu a commencé dans des fagots placés à l'extérieur du bâtiment, au moment où il n'y avait personne dans la maison: ce qui ferait croire à la malveillance.

Dans la journée du samedi 1^{er} août, deux voitures de paille placées tout près de la maison du sieur Varnier (François), cultivateur à Moëns, canton de Ferney (Ain), se sont enflammées on ne sait comment et ont brûlé en entier. De prompts secours ont empêché que le feu ne gagnât le bâtiment. La perte est insignifiante.

Le lendemain, à Niévroz, une meule de paille et une meule d'avoine, appartenant au sieur Roux (Florent), ont été incendiées; c'est une perte de 130 f. environ. On a arrêté une femme que ses menaces antérieures et répétées ont désignée aux soupçons.

Un autre incendie a consumé le 3 août, à Saint-André-d'Hui-riat (Ain), une maison non habitée, appartenant au sieur Bouchy (Jean), avec quelques objets mobiliers. La perte totale est évaluée à 700 f.; mais le bâtiment était assuré.

Le feu prenait le même jour à Cruzilles, dans un bâtiment de four dépendant d'un domaine qui appartient à M. Pescheur et qui est occupé par le sieur Barras, fermier. Grâce à de prompts secours, on a pu préserver la maison voisine. On croit que des étincelles échappées du four sont tombées sur un tas de bois qui s'est enflammé et a communiqué le feu au bâtiment.

On écrit de Genève:

« La chaleur a été si grande et si continue en Suisse, qu'elle a fait fondre toute la neige qui recouvre ordinairement le sommet des montagnes. Le Mont-Banc, entre autres, présente à nu sa tête de granit, que les plus vieux habitants du pays ne se rappellent point avoir ainsi jamais vue. On craint beaucoup que ce dégel extraordinaire ne produise de fâcheux résultats, et qu'une inondation générale ne soit la conséquence immédiate de cette fonte des neiges. »

Spectacles du 11 août.

GRAND-THÉÂTRE. — La Favorite, opéra.
THÉÂTRE DES THÉÂTRES. — Arnauld, Renaudin de Caen, vaudeville. — L'Humoriste, vaudeville. — Un Mari qui se dérange, vaudeville.

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des soies pendant le mois de juillet dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :		
562 balles ou parties d'organans, pesant ensemble net	45,912 kil.	
544 — de trame, —	51,707	
519 — de grège, —	26,652	
93 — de soies diverses, —	3,976	
53 parties de bobines pleines et vides, —	588	

1,571 numéros placés. Poids total, 108,835 kil.

Nouvelles diverses.

A l'âge de 41 ans, après dix-huit jours de maladie, le frère du rédacteur en chef, dit le *Progrès du Pas-de-Calais*, M. Jean Desgeorges, frappé soudainement de mort, était le 5 août conduit à son dernier asile par de nombreux amis.

Jean Desgeorges est mort sans avoir conscience du danger qu'il courait. Il était attaqué d'une affection pulmonaire, sans doute ancienne, mais qui ne se révélait dans toute sa gravité qu'il y a dix-huit jours par des vomissements de sang qui reprirent avant hier soir et l'emportèrent en moins de quelques minutes de temps.

Jean Desgeorges était depuis quinze ans l'imprimeur, le caissier et l'un des collaborateurs du *Progrès*. C'était un homme de travail et d'intelligence, dévoué à la cause démocratique, et qui, en allant par deux fois s'asseoir sur les bancs de la cour d'assises, eut sa part des persécutions que le gouvernement sorti de la révolution de juillet, pour laquelle Jean Desgeorges s'était montré à Arras parmi les plus courageux, prodigua à ceux qui n'ont pas consenti à le suivre dans la voie rétrograde et anti-libérale qu'il a adoptée.

Jean Desgeorges laisse une veuve et deux enfants en très bas âge. A sa veuve, plongée dans le désespoir et les larmes, le journal organe de l'administration promettait hier, au nom de M. Maurice Colin, maire d'Arras, un procès devant les tribunaux, pour un écrit de quelques lignes, relatif aux dernières élections et sorti des presses de son malheureux mari aux derniers jours de la cruelle maladie qui l'a enlevé si prématurément à sa famille et à son pays.

Au moment où la question du reboisement du territoire prend une si grande gravité, l'administration des travaux publics s'occupe de créer une richesse forestière d'une immense importance, en fixant par des plantations les vastes dunes qui bordent le littoral de l'Océan et de la Méditerranée. Le ministre des travaux publics a recueilli pour cette opération des renseignements complets. Il s'est fait rendre compte de la superficie totale des dunes, des portions déjà ensemencées, de celles qui restent à ensemencer, du prix de l'ensemencement, qui varie suivant les localités, et de la dépense totale à faire pour conduire les travaux à leur terme.

Il résulte de ces renseignements que les dunes les plus considérables se rencontrent dans les départements de la Gironde, des Landes, de la Charente-Inférieure, de la Vendée; il en existe dans les départements de la Loire-Inférieure, du Morbihan, du Finistère, de l'Aude, de l'Hérault et du Gard, mais leur surface est

moindre que dans les premiers.

Les seuls départements de la Gironde, des Landes, de la Charente-Inférieure et de la Vendée présentent une surface totale de dunes de 106,566 hectares. Les portions ensemencées sont de 22,570 hectares; il reste par conséquent à ensemencer 83,996 hectares, qui exigeront une dépense approximative de 12,650,000 fr.

M. le comte de La Forest, pair de France, ancien ambassadeur, vient de mourir dans un âge avancé.

On écrit d'Arras, le 30 juillet:

« Une rixe vraiment fâcheuse a eu lieu avant-hier mardi, vers dix heures du soir, au café des Allées, entre les sous-officiers du génie et un grand nombre de bourgeois. Un de ceux-ci dansant d'une manière fort indécente, un sergent le lui fit observer, disant que la police pourrait y trouver à redire. C'était un avis, mais il fut mal pris. L'individu, furieux, sauta sur lui et le frappa. Alors une lutte terrible commença, elle dura plus d'une heure. On faisait arme de tout: tables, tabourets, bouteilles volaient en éclats et servaient à frapper. La garde qui accourut fut maltraitée; chaque combattant était couvert de sang et les vêtements étaient en lambeaux. Un individu a eu la tête ouverte d'un coup de bouteille. Un sous-officier a été vu couché et presque mourant dans le jardin. Enfin, vingt-cinq hommes appelés de la citadelle ont mis fin à cette boucherie. Il faut dire, à la louange des militaires, que, malgré le grand nombre d'adversaires qu'ils avaient à combattre, aucun d'eux n'a tiré son sabre. »

Hier, à huit heures, la dispute recommença au café de la Comédie; mais les gendarmes ont mis l'ordre tout de suite. La justice informe. »

On écrit de Châteaudun (Eure-et-Loir), le 2 août:

« Dans la soirée de mardi dernier, vers neuf heures, plusieurs personnes aperçurent une vive lueur qui s'élevait à l'ouest de la ville, dans la direction de Douy et de Langay. Cette lueur, qui avait inspiré d'assez vives inquiétudes, ne tarda pas à disparaître, et provenait, dit-on, de bruyères auxquelles on avait mis le feu pour les défricher ensuite. »

Tout était tranquille, et chacun se livrait au repos, lorsque, vers minuit, le son lugubre du tocsin, les roulements du tambour et les cris au feu! se firent entendre. Un incendie, disait-on, venait d'éclater sur deux points différents: à la ferme de Beauvoir et au hameau de Boucherville. En quelques instants la route fut couverte de monde; une des pompes, un détachement de gardes nationaux et des cuirassiers de la garnison furent dirigés vers le théâtre présumé du sinistre; mais on ne tarda pas à reconnaître que le foyer était bien plus éloigné qu'on ne l'avait cru d'abord.

Après avoir fait plus d'une lieue et demie, atteint le village de Valainville et la limite du canton de Bonneval, sans avoir de nouvelles et sans pouvoir déterminer la distance qui leur restait à franchir, les deux détachements, avec un grand nombre de personnes qui les accompagnaient, se décidèrent à revenir sur leurs pas, et ne rentrèrent à Châteaudun que vers deux heures du matin, au moment où un nouvel incendie éclatait dans le sein de la ville même.

Les voitures qui transportaient la pompe et les pompiers, ainsi qu'une partie de la brigade de gendarmerie de Châteaudun, avec plusieurs autres voitures particulières, continuèrent leur chemin et arrivèrent au bourg de Dancy, où les attendait une scène de désolation. Plusieurs maisons particulières et une ferme appartenant à M. Raumberg-Beauregard étaient la proie des flammes. L'eau manquant, on abattit quelques bâtiments pour en préserver d'autres, mais il était trop tard. Le feu s'arrêta faute d'aliment.

Un malheureux marchand de peaux, par la demeure duquel commença l'incendie, ne s'éveilla qu'au moment où elle était tout en feu. Son premier mouvement fut de se sauver; mais se rappelant que ses enfants étaient restés, il s'y élança au moment où le plancher allait s'écrouler sur eux et fut assez heureux pour les retirer sains et saufs. La presque totalité du bourg est détruite, et il reste à peine le tiers des maisons sur pied. Le sinistre est évalué à 420,000 fr. »

Les journaux de New-York annoncent que Pietro Maroncelli, le compagnon de captivité de Silvio Pellico, a été attaqué d'une maladie incurable, compliquée de démence. Maroncelli habite New-York depuis dix ou douze ans; il s'y était fait une modeste aisance en donnant des leçons de musique, mais peu à peu sa vue s'était affaiblie presque jusqu'à la cécité, et il serait tombé dans la misère s'il n'avait trouvé de généreuses sympathies au sein du peuple qui lui avait donné l'hospitalité.

Une tentative criminelle a eu lieu il y a quelques jours sur la partie du chemin de fer du Nord comprise entre Arras et Amiens. Pendant la nuit, des planches ont été posées sur le travers de la voie dans un but évidemment coupable, et c'est grâce à la vigilance des employés que ces objets, enlevés à temps, n'ont pas occasionné d'accidents. Nous avons signalé il y a quelque temps un acte pareil de malveillance commis sur la même voie, et il est déplorable d'avoir si souvent à enregistrer des faits d'un caractère aussi odieux.

Il est bon de mentionner ici l'article de la loi sur la police des chemins de fer qui prévoit et punit les actes de ce genre, afin que la crainte du châtiment éloigne au moins ces tentatives odieuses, qui peuvent avoir pour résultat la mort d'une multitude de personnes. Voici le texte de la loi:

« Quiconque aura volontairement détruit ou dérangé la voie du chemin de fer, placé sur la voie un objet faisant obstacle à la circulation, ou employé un moyen quelconque pour entraver la marche des convois ou les faire sortir des rails, sera puni de réclusion. »

S'il y a eu homicide ou blessures, le coupable sera, dans le premier cas, puni de mort, et, dans le second, de la peine des travaux forcés à temps. »

Un accident est arrivé sur le chemin de fer belge rhénan. Le convoi parti de Cologne pour la Belgique à six heures quinze minutes du matin est arrivé sans encombre jusqu'à peu de distance de la station de Königsdorff, lorsque l'essieu de la locomotive se brisa tout à coup; il en résulte un choc violent qui a cependant causé peu de dommages. La locomotive a été précipitée dans un fossé, mais le tender est resté sur la voie.

Le chef-garde allemand Classens, voulant se sauver, est tombé dans une fenêtre et a été grièvement blessé au bras; deux employés de la douane qui voulaient également se sauver sont légèrement blessés; la machine et le chauffeur sont sains et saufs; la voiture de poste a été à moitié brisée.

On frémit d'épouvante quand on pense que si le convoi avait encore fait quelques pas, on eût vu se renouveler la terrible catastrophe de Fampoux, car en cet endroit le remblai est fort élevé. (Libéral Liégeois.)

M. le ministre des travaux publics vient de décider qu'un bureau d'essai pour les substances minérales employées dans l'industrie serait établi près du laboratoire de l'Ecole des Mines. Ce bureau, qui a existé antérieurement à l'Ecole des Mines, avait dû, par suite de l'exiguïté du local affecté aux laboratoires, réduire ses opérations aux seules analyses réclamées par l'administration. Désormais tous les exploitants et les chefs d'établissements minéralogiques seront admis à faire essayer gratuitement par les ingénieurs de l'Ecole des Mines les produits de toute nature qu'ils emploient dans leur industrie.

Sur la proposition du conseil de l'Ecole des Mines, des cours préparatoires ont été institués dans l'intérêt des élèves externes, afin qu'ils puissent être à même d'aborder plus tard les hautes études de l'Ecole. A ces cours préparatoires on a joint l'enseignement du dessin des machines et de la stéréotomie, qui est professé par un ingénieur ordinaire des mines.

On écrit de Voonsuck (Etats-Unis), le 16 juin:

« Le célèbre Van Amburgh a péri, lundi dernier, d'une manière épouvantable. Cet infortuné s'était arrêté avec sa ménagerie dans une prairie située près du village de Scituate, et là il offrait aux yeux de nombreux assistants la représentation de ses jeux avec les animaux qu'il a domptés. Une demoiselle ayant demandé à Van Amburgh s'il oserait entrer dans la cage des tigres au moment où ils prendraient leur nourriture, celui-ci assura qu'il ne voyait aucun inconvénient à le faire, et ordonna sur-le-champ qu'on jetât à ces animaux un énorme morceau de bœuf. »

Après s'être longtemps disputé cette proie, les tigres furent obligés de la laisser à une tigresse de la plus belle espèce, qui l'emporta dans un coin de la cage pour la dévorer. A trois reprises différentes, Van Amburgh essaya vainement de lui arracher le morceau de bœuf. La tigresse, furieuse, rugissait et se battait les flancs avec sa queue.

Les assistants commençaient à s'alarmer; mais Van Amburgh assura qu'il n'y avait rien à craindre, et continua sa lutte avec la tigresse. Au même moment, cet animal, de plus en plus furieux, se sentant frapper, s'élança sur l'audacieux Van Amburgh qu'il terrassa et qui tomba baigné

dans son sang. Une minute après, l'enceinte était déserte, les spectateurs avaient fui, laissant Van Amburgh mort et la tigresse acharnée sur son cadavre qu'elle labourait de ses griffes. »

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE ET PORTUGAL.

Pendant que Breton persécute et emprisonne tous les citoyens qui lui paraissent suspects, c'est-à-dire indépendants, pendant qu'il est en guerre ouverte avec le chef politique de Barcelonne, les bandits pillent et assassinent sur les grandes routes. La malle-poste qui fait le service de Barcelonne à Madrid a été assaillie ces jours derniers près de Lérida par huit hommes armés qui ont enlevé M. Perpina, ancien député. On a demandé pour la rançon de M. Perpina 12,000 piastres, environ 60,000 fr. La famille du prisonnier s'est refusée, ou bien a-t-elle trop tardé à envoyer cette somme ? Nous ne savons ; toujours est-il qu'on annonce que M. Perpina a été assassiné. On a trouvé son cadavre mutilé.

Don Eusebio Asquerino, traduit devant un conseil de guerre comme prévenu de conspiration, vient d'être acquitté.

On dit que le régiment commandé par l'infant don Francisco de Asis est appelé à Madrid. C'est un moyen bien simple d'enlever à l'infant tout prétexte de refuser les invitations à la cour.

Dona Maria da Gloria n'a pas voulu, à ce qu'on écrit de Lisbonne, ôter le titre de conseiller d'état aux deux frères Cabral. Qu'on vienne ensuite dire : Les rois, ces illustres ingrats. On voit clairement que la reine de Portugal n'est pas plus ingrate pour les courtisans qu'elle n'est illustre.

Ibrahim-Pacha est parti de Lisbonne sur l'*Avenger*, bateau à vapeur anglais ; il se dirige, dit-on, sur Cadix, pour visiter ensuite Séville.

Il y a eu à Lisbonne une magnifique course de taureaux dont le produit est réservé à soulager un peu la misère des Espagnols réfugiés à Cascaes.

Les habitants de la Galice continuent à se réfugier en Portugal. Villalonga, pour arrêter cette émigration, n'a rien trouvé de mieux que d'avoir recours à de nouvelles rigueurs.

ALLEMAGNE.

Des désordres graves ont eu lieu à Cologne. Voici les détails que nous trouvons dans une lettre publiée par l'*Indépendance Belge* :

Cologne, 5 août.

» Notre ville vient d'être témoin de bien tristes événements. C'est un ancien usage qu'à la kermesse de Saint-Martin on lance des pétards et de petits feux d'artifice sur la place du Vieux-Marché. L'année dernière, la police avait déjà voulu empêcher ces réjouissances publiques. Cette année-ci elle revint à la charge, et il en résulta un conflit déplorable auquel nous devons, en dernier résultat, les malheurs de la dernière nuit.

» Hier soir, la troupe avait occupé le Vieux-Marché pour prêter main-forte à la police. Vers 9 heures, une rixe dont nous ne pouvons constater la cause a mis aux mains les militaires et le peuple. Bientôt la cavalerie chargée les rassemblements dans toutes les directions. L'exaspération était au comble de part et d'autre ; il y a eu des vitrines démolies, des portes enfoncées, des domiciles violés, des bourgeois paisibles maltraités dans leurs demeures, sous prétexte qu'ils cachaient des perturbateurs, que des pierres ou des coups de feu étaient partis de leurs maisons. Cinq bourgeois ont été tués, on les dit entièrement innocents ; plusieurs personnes notables qui rentraient paisiblement chez elles ont été grièvement blessées, et l'on

évalue à vingt le nombre total. Le peuple a tué un gendarme et blessé plusieurs soldats à coups de pierre.

» Ce matin j'ai vu dans les rues des mares de sang qui exhalaient une odeur fétide. Un enfant de cinq ans a eu le bras coupé. Les rues étaient remplies de citoyens les plus honorables qui déploraient hautement qu'on eût eu recours aux moyens extrêmes pour avoir raison d'un ancien usage.

» Vers neuf heures, les journaux publièrent en supplément une proclamation signée du général-commandant et du président du gouvernement. Cette proclamation ne calma point les esprits. Une réunion spontanée de plus de 700 bourgeois eut lieu à l'hôtel du Dôme. Comme l'assemblée délibérait, on vit entrer le procureur-général Berghaus. « Messieurs, dit-il, j'ai vu les morts, j'ai visité les blessés ; retournez chez vous. Nous prendrons les mesures nécessaires pour assurer l'ordre public. » L'assemblée ne se rendit point à cette invitation ; elle s'achemina tout entière vers l'Hôtel-de-Ville, une députation en tête, pour réclamer l'organisation immédiate d'une garde civique. « Ce soir, disaient-ils, de nouveaux excès auront lieu, nos maisons seront livrées à l'assaut par la troupe ou le peuple. Il faut se mettre en mesure. » Le bourgmestre promit tout sans s'engager. M. Wittgünstein, conseiller communal, objecta qu'il était trop tard pour organiser une garde. « Non ! non ! s'écria-t-on de toutes parts ; nous voulons une décision, nous voulons connaître l'heure où nous pouvons venir prendre notre réponse. » Il fut résolu qu'on s'entendrait avec le commandant de place et le président du gouvernement. A trois heures, les bourgeois se réunirent de nouveau ; ils ont envoyé partout des invitations à domicile. Dieu veuille que la voix de la raison soit entendue, et qu'on prévienne de plus grands malheurs. Je vous dirai demain les événements de ce soir. »

MEXIQUE.

Le steamer-poste *la Clyde*, arrivé à Southampton dans la journée du 5 courant, apporte des nouvelles du Mexique à la date du 29 juin pour Tampico et du 2 juillet pour la Vera-Cruz. Ces nouvelles ne diffèrent que pour un fait de celles que nous avons précédemment reçues : il n'était point vrai que Santa-Anna eût quitté la Havane. A ce fait près, toutes les autres nouvelles sont confirmées.

Le congrès mexicain s'est installé le 6 juin. Le général Paredès a été élu président de la république, et le général Bravo vice-président. Le pouvoir exécutif a été autorisé à prendre des mesures extraordinaires pour subvenir à l'état des finances, dont le déficit est très grand à cause des frais de la guerre et de l'interruption des relations commerciales. On a anticipé sur les revenus ; les arrérages de la dette publique ne sont point payés ; les fonctionnaires ont subi une réduction du quart de leurs appointements.

Il faut ajouter à cet aperçu de l'intérieur du pays la révolte de plusieurs provinces. L'exemple des six provinces insurgées semble avoir été suivi par les états de Virrange et de Chihuahua, qui étaient à la veille de se constituer en république indépendante, sous le titre de Rio-Grande. Ces dernières provinces se décidaient à proclamer la protection des Etats-Unis, et, en attendant, elles appelaient à leur tête le général Altameira, le même qui a perdu la bataille de Matamoras, et qui, destitué de son commandement pour ce fait, avait été sommé de revenir à Mexico afin d'y rendre compte de sa conduite.

Les hostilités entre le Mexique et les Etats-Unis n'ont pas donné lieu à des événements nouveaux.

La Vera-Cruz était toujours bloquée ; mais le château de Saint-Jean-d'Ulloa avait une assez bonne garnison, et les deux forts voisins se trouvaient pourvus d'un millier d'hommes. La Vera-Cruz a été déclarée en état de siège. On s'attendait à une attaque pour le 10 juillet.

Le commodore Smith, qui commande l'escadre américaine dans l'Océan Pacifique, avait reçu l'ordre de s'emparer de tous les ports de la côte, à la faveur de l'insurrection de la Californie.

Le général Taylor avait occupé les villages situés sur la rive droite de Rio-Grande, et il se préparait à marcher sur San-Falco, pour attendre là de son gouvernement des ordres relatifs à l'attaque de Mexico.

Les nouvelles apportées par la *Clyde* ne nous font rien savoir des mouvements des troupes mexicaines contre les hostilités des Etats-Unis.

Nous nous expliquerons un jour sur la condition misérable de ces républiques qui n'ont échappé à la domination de l'Europe que pour devenir la proie de toutes les causes de dissolution. Dans ce moment nous nous bornons à enregistrer les faits d'une histoire où tout est incertain encore, excepté l'agonie d'un peuple.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 11 août.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	905	902 50	905	902 50
prime d. 10.	»	»	907 50	»	915	915
Paris à Orléans.	»	»	1276 25	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	962 50	»
prime d. 10.	»	»	»	»	975 75	»
Orléans à Vierzon.	»	»	651 25	»	650	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	713 75	712 50	713 75	712 50
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon.	»	»	527 50	526 25	527 50	526 25
prime d. 10.	»	»	530	527 50	533 75	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS.

Jeudi 13 du courant, à huit heures du soir, M. le baron du Potet doit prononcer un discours sur le magnétisme. On distribue des billets pour cette séance gratuite chez MM. Savy, libraire, Romano, rue Bourchanin, 36, et à l'hôtel de Provence et des Ambassadeurs. Cette séance aura lieu dans le grand salon de l'hôtel du Nord.

VENTE FORCÉE.

Vendredi prochain quatorze août mil huit cent quarante-six, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en garde-robe, commode, secrétaires, chaises, fauteuils, pendule, garde-manger, outils de serrurier, et autres objets. (843)

Etude de M^e Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

Capitaux à placer sur bonne hypothèque dans l'arrondissement de Lyon.

Immeubles à Lyon et Propriétés rurales à vendre à divers prix. S'adresser audit M^e Deplace. (3450)

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,
en totalité ou par lots séparés,

BELLE PROPRIÉTÉ

Située sur les communes de Blacé et de Saint-Julien, arrondissement de Villefranche (Rhône).

Cette propriété se compose de maison de maître, bâtiments d'exploitation, caves voûtées, cuiviers avec des agrès considérables, écuries, basses-cours, jardin anglais, jardin potager, charmillles, allées d'arbres, avenues, glacière, pièces d'eau, plantations d'arbres fruitiers, vignes, terres, prés ; le tout d'une contenance de quatre-vingt-douze hectares.

La propriété réunit à des produits riches et assurés une magnifique position et des communications faciles. Placée à une distance de huit kilomètres de Villefranche, de la Saône et de la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon, elle est encore desservie par un chemin largement tracé, qui la lie avec la grande route royale de Paris à Lyon et la Saône.

C'est une des plus belles et des meilleures propriétés du département.

On pourra entrer en jouissance de suite ou au 11 novembre 1846, si l'acquéreur le désire.

On donnera toutes les facilités pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements, à M^{es} Berlot et Bruyn, notaires à Lyon ; M^e Bonnet, notaire à Villefranche ; M^e Dulac, notaire à Belleville, et M^e Joanard, notaire à Chasselay.

Pour traiter, s'adresser à M. Carichon, propriétaire à Blacé, et à MM. Thonnériex père et fils, sur les lieux, et à Lyon, rue Fromagerie, n. 3, et rue Grenette, n. 33. (1470)

A VENDRE Bon fonds de traiteur. Cet établissement, bien achalandé, et situé sur le quai du Sud, n. 25, à Mâcon, est à vendre actuellement.

S'adresser, pour traiter, à M. Moulette lui-même, propriétaire dudit fonds. (835)

A VENDRE Bon Fonds d'Auberge. Il existe depuis onze ans ; il est très achalandé et situé sur une place de Lyon. Bail de six ans. Loyer de 340 fr. On donnera des facilités pour le paiement. — S'adresser à M^{me} Dumas, rue Bodin, n. 25. (778)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4872)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, **EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.** A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7 ; à Toulouse, rue Bonnet, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

MAIRIE DE LA VILLE DE LA GUILLOTIÈRE.

ADJUDICATION.

Nous, maire de la ville de la Guillotière,

Donnons avis :

Qu'il sera procédé par nous, avec l'assistance de deux membres du conseil municipal et de M. le receveur de la ville, le samedi 5 septembre prochain, à midi, dans la salle des assemblées de la mairie, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, de l'entreprise des travaux de remblais à faire sur les voies urbaines non pavées et sur les chemins vicinaux.

La dépense est évaluée en totalité à 25,800 f., y compris une somme de 7,000 f. pour la part contributive des hospices civils de Lyon dans les remblais à faire sur la voie urbaine.

Les personnes qui désireront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance au secrétariat de la mairie, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à trois heures après midi, des devis estimatifs des travaux et du cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles l'adjudication sera tranchée.

Le présent avis sera affiché au nombre de 200 exemplaires dans l'étendue de cette ville et des villes voisines. Pour plus de publicité, cet avis sera inséré dans le *Journal de la Guillotière*, et dans les journaux de Lyon le *Courrier*, le *Rhône* et le *Censeur*.

Fait à la mairie le 6 août 1846.

Le maire de la ville de la Guillotière,
MILLIAT, adjoint. (1471)

GAZ DE PERPIGNAN.

MM. les actionnaires de la Compagnie d'Eclairage au Gaz de la ville de Perpignan sont prévenus que l'assemblée générale des actionnaires aura lieu vendredi 21 août, à midi, dans les bureaux de la Compagnie, place Neuve-des-Carmes, 7, à l'entresol. (1472)

Etude de M^e Tavernier, notaire.

A VENDRE Terrain propre à bâtir, situé à la Guillotière, à l'angle du cours Bourbon et d'une rue y aboutissant, ayant 498 mètres de superficie.

S'adresser à M^e Tavernier, notaire, rue du Bât-d'Argent, 22. (3673)

AVIS. Un ancien notaire de 1^{re} classe, jeune encore, qui a rempli ses fonctions avec une sévère probité, demande un emploi de clerc à Lyon ou dans la banlieue.

Une éducation finie et un travail facile l'ont rendu apte aux fonctions de secrétaire particulier, secrétaire d'administration, régisseur, chargé de correspondance ou de contentieux, etc.

S'adresser rue de la Reine, 40, au 3^e, de onze heures du matin à deux heures du soir. (833)

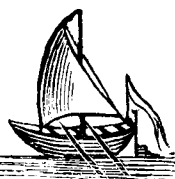
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.
Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRESS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, à LYON, à la PHARMACIE
Rue Palais-Grillet, n. 23.



A VENDRE OU A LOUER chez M^{me} VINCENT, batelière, chaloupes, petites barques de luxe, et autres, pour étangs ou pièces d'eau. On y trouve également à louer de petites barques à volonté pour la promenade sur la Saône. S'adresser quai de la Baleine, en face du Palais-de-Justice. (787)

SYSTÈME ALEX. FICHET, MÉCANICIEN,
A PARIS, RUE RICHELIEU, 77.
A LYON, PLACE DU CONCERT,

AUX SERRURIERS,
Sur l'importance de leur profession et comment elle a été conçue.

De tous temps la profession de serrurier a été de première nécessité, puisqu'elle a pour but de mettre en sûreté ce que possède la classe honnête.

Quand la société, dans son enfance, n'avait pour habitation que des cabanes sans fermeture, il existait comme aujourd'hui deux classes bien distinctes : l'une, laborieuse et prévoyante ; l'autre, ennemie du travail, voulant acquiescer sans peine.

Cette dernière pénétra dans les cabanes, s'empara du bien d'autrui, et fit sentir la nécessité de remplacer les cabanes par des maisons, ce qui offrit plus de sûreté. A ces maisons on fit des portes et des fenêtres ; à ces portes il fallut des ferrures et des fermetures ; c'est alors que l'on conçut la profession de serrurier.

Que demandait-on aux hommes de cette profession ? Qu'ils fissent des fermetures complètes à l'épreuve des malfaiteurs, que la supériorité d'intelligence leur fût acquise d'une manière incontestable, que les voleurs, malgré toutes leurs études, tous leurs efforts, ne pussent jamais les trouver en défaut ; voilà ce qu'on a demandé aux serruriers, voilà ce qu'ils ont promis, mais cet engagement a-t-il toujours été respecté ? N'a-t-on pas souvent inspiré à l'acheteur une confiance funeste en lui recommandant des serrures et des fermetures qui ne présentent aucune garantie réelle, et, par cela même, n'a-t-on pas laissé l'honnête homme sans défense contre la hideuse industrie des voleurs ? Oui, quand on demandait aux hommes de cette profession qu'ils fussent ingénieux pour la classe inoffensive contre les voleurs, ils n'ont toujours été que marchands de serrures seulement.

Relevons l'honneur de la serrurerie, proscrivons les fermetures qui ne présentent aucune sûreté.

Signalons au public les vices des fermetures, ensuite démontrons leur inefficacité en opérant l'ouverture, et dans cette lutte contre les malfaiteurs, assurons-nous un triomphe constant par la supériorité de nos ouvrages, par l'infailibilité de nos moyens de fermeture.

Alors la serrurerie aura repris, parmi les professions, un rang digne du noble but qu'elle se propose. (6257)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS.